

SASU A.T BATIMENT
Au capital de 1000 €
Siège social : 52 RUE 3 FRERES BARTHELEMY
13006 MARSEILLE
910 917 400 RCS MARSEILLE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le Vingt Juillet, à 10h00,

- **Mr TRABELSI Ahmed**, propriétaire de **100 Actions**

Associés à la société A.T BATIMENT, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la Gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Mr TRABELSI Ahmed préside la séance en sa qualité de Président.

Le président constate que l'associé présent, possèdent plus de la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement et légalement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence
- Le rapport de gestion de la gérance
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024
- Le texte portant projets de résolutions

Le président déclare que l'ensemble des documents et renseignements prescrits par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée, sur sa demande, lui accorde acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est réunie dans le but de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 et Quitus à la gérance
- Affectation du résultat comptable constaté de l'exercice clôturé 2024
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président procède à la lecture du rapport de gérance et ouvre la discussion.

Après un bref débat, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, approuve ledit rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, lesquels fait apparaître un Bénéfice net de +15.721,00 € (Quinze mille Sept Cent Vingt et Un Euros).

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

→ 10% en réserves, soit 100€ en réserves légales, soit 1.472€ autres réserves (facultatives), dont le montant passerait de 0,00€ à 100€ et de 2.033€ à 3.505€.

→ Le solde, soit 14.149 €, à affecter en dividendes pour la actionnaire unique.

Cette résolution soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires, notamment son enregistrement auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Marseille.

Cette résolution soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le Président de l'Assemblée et par tous les associés présents.

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE

LA GERANCE





N° 11084 * 26

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)N° 2065-SD
(2025)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01.01.2024 et clos le : 31.12.2024 Régime simplifié d'imposition ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal ☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: A.T BATIMENT Adresse du siège social: 52 RUE DES 3 FRERES BARTHELEMY
SIRET : 91091740000012 le téléphone : 13006 MARSEILLE
Adresse du principal établissement: 52 RUE DES 3 FRERES BARTHELEMY 13006 MARSEILLE
Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (art. 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
– Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

N° SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal Déficit
Bénéfice imposable à 15 % 18 495 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées art. 238 quindecies
Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0%

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art.44 sexies Zones franches d'activités nouvelle génération art. 44 quaterdecies Zones de reconstruction de la défense, art. 44 terdecies Zones de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
France ruralités revitalisation (FRR), art. 44 quindecies A Zones de développement prioritaire, art. 44 septdecies Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Sociétés d'investissements immobiliers cotées Autres dispositifs
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé INFORCE ExpertVous devez obligatoirement souscrire votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Visa : OGA/OMGA Viseur conventionné Examen de conformité fiscale (ECF) Nom et adresse du prestataire :
Nom et adresse : N° d'agrément du CGA, de l'OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné SIREN :

Identité du déclarant
Date : 23.05.2025 Lieu : MARSEILLE

Qualité et nom du signataire
MR TRABELSI AHMED
PRESIDENT SASU

CONFORME
A
L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise A.T BATIMENT				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise 52 RUE DES 3 FRERES BARTHELEMY 13006 MARSEILLE							
SIRET 9 1 0 9 1 7 4 0 0 0 0 1 2							
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12			
				Exercice N clos le 31.12.2024			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012			
		Autres*	014	016			
	Immobilisations corporelles*		028	1 109	030	773	336
	Immobilisations financières* (1)		040		042		
	Total I (5)		044	1 109	048	773	336
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
		Marchandises*	060	062			
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	500	070		500
		Autres* (3)	072	12 660	074		12 660
		Valeurs mobilières de placement	080	082			
		Disponibilités	084	24 818	086		24 818
		Charges constatées d'avance*	092	094			
	Total II		096	37 978	098		37 978
	Total général (I + II)		110	39 087	112	773	38 314
PASSIF						Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			1 000	
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132			2 033	
	Report à nouveau		134			99	
	Résultat de l'exercice		136			15 721	
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142			18 853	
	Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			9 326	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	172			5 421	
	Comptes courants d'associés		173			4 714	
	Autres dettes		175				
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176			19 461	
Total général (I + II + III)		180			38 314		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.T BATIMENT

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31.12.2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*									
	Production vendue	{	biens	dont export	209		210			
				et livraisons	215		214			
			services*	intracommunautaires	217		218	216 777		
	Production stockée*		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée*							224		
	Subventions d'exploitation reçues							226		
	Autres produits							230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232	216 777	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234		
	Variation de stock (marchandises)*							236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	21 211	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*							240		
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail :				242	113 039		
			- mobilier :		- immobilier :					
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle		243		244	1 263		
			CFE et CVAE*							
	Rémunérations du personnel*							250	48 924	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	13 103	
	Dotations aux amortissements*		(dont amortissement du fonds de commerce		255		254	555		
		en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI								
Dotations aux provisions							256			
Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations	259		}	262			
			commerciales à l'étranger*							
		{	dont cotisations versées aux organisations	260		}				
			syndicales et professionnelles							
Total des charges d'exploitation (II)								264	198 095	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)		270	18 682
Produits exceptionnels (IV)				294	
Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }			300	187
Impôts sur les bénéfices*				306	2 774

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

				310	15 721
--	--	--	--	-----	--------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

15 721

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	2 774	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprise nouvelle (44 sexies) 986	ZFU-TE (44 octies et octies A) 987		342	
Dédutions		JEI (44 sexies A) 989			
	ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44 quindécies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991	France ruralités revitalisation (FRR) (44 quindécies A) 181			
	ZFANG (44 quaterdecies) 345	Investissements et souscription outre-mer 344			
	BUD (44 sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44 sepidécies) 993			
	Créance due au report en arrière du déficit		346		
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)		655		350
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A)		643		
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B)		645		
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C)		647		
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D)		648		
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		
	Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990		
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)		649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col.1

Déficit col.2

352

18 495

354

Déficit de l'exercice reporté en arrière*

356

Déficits antérieurs reportables : *

dont imputés sur le résultat :

360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col.1 / Déficit col.2

370

18 495

372

SASU A.T BATIMENT
Au capital de 1000 €
Siège social : 52 RUE 3 FRERES BARTHELEMY
13006 MARSEILLE
910 917 400 RCS MARSEILLE

RAPPORT DE GESTION
ETABLI PAR LA GERANCE
ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 20/07/2025

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale, en exécution des prescriptions légales, afin de vous rendre compte de la situation de notre Société durant l'exercice clos au **31 décembre 2024** et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable en vigueur.

La Société a mandaté un cabinet de comptabilité pour procéder à l'établissement de ces comptes et bilans.

La Société, n'ayant pas de filiales, elle n'est pas concernée par l'application des nouvelles normes comptables IFRS concernant les sociétés cotées présentant des comptes consolidés.

Les comptes, le bilan et les documents ou renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition, dans les conditions et délais prévus par les dispositions réglementaires.

Conformément aux dispositions légales, nous vous présentons notre rapport de gestion :

ACTIVITE DE LA SOCIETE

1. Situation et activité de la Société

Ventes / Prestations :

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 est de 216.777 €.

Les ventes sont constituées essentiellement de Tous travaux de peinture intérieure et extérieure. Plâtrerie, tous travaux de rénovation et reprise en second œuvre, Non assujetti à la tva.

2. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

□ Évolution des affaires :

La Société a réalisé, en 2024, un Bénéfice net de +15.721,00 €.

En ce qui concerne l'année 2025, la Société envisage une large prospection afin de déterminer de nouveaux segments de marchés.

□ Volume et complexité des affaires :

L'activité principale de la Société est la prestation de service en Tous travaux de peinture intérieure et extérieure. Plâtrerie, tous travaux de rénovation et reprise en second œuvre.

3. Résultats de cette activité et affectation du résultat

Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023, la Société a réalisé :

- Un chiffre d'affaires net de 216.777,00 €.
- Un résultat d'exploitation de +18.682,00 €.
- Un résultat net comptable de +15.721,00 €.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés.

Par ailleurs, nous vous proposons d'affecter le montant de Bénéfice net réalisés (+15.721,00 €) de la manière suivante :

→ 10% en réserves, soit 100€ en réserves légales, soit 1.472€ autres réserves (facultatives), dont le montant passerait de 0,00€ à 100€ et de 2.033€ à 3.505€.

→ Le solde, soit 14.149 €, à affecter en dividendes pour la actionnaire unique.

Dividendes distribués

Les dividendes été distribué durant l'exercice 2024 d'un montant de 14.149 € à l'action unique monsieur TRABELSI Ahmed.

.

4. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées au cours de l'exercice 2024 sont relatives à l'environnement économique de la Société :

- L'évolution du marché en France
- Le prix de vente des prestations en baisse compte tenu de l'augmentation de la concurrence,
- Difficulté de recruter des spécialistes et du personnel hautement qualifié dans le domaine du bâtiment

Par contre, les efforts se multiplient afin d'obtenir de nouveaux marchés ce qui contribuera à la croissance des ventes, même si celle-ci a été absorbée par les frais et l'érosion saisonnière de l'activité.

5. Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est à signaler durant l'exercice 2024.

6. Evolution prévisible de la Société et perspectives d'avenir

L'année 2025 devrait s'orienter vers une stabilisation de l'activité.

La Société dispose d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages aux tiers (corporels, matériels, immatériels).

Emploi

L'emploi est une variable relativement stable sur moyen terme de l'entreprise, malgré que l'entreprise s'inscrive dans une activité saisonnière. Les salariés sont en moyenne expérimentés, fidèles à l'entreprise.

Temps de travail

L'entreprise dispose d'un accord d'Aménagement et de Réduction du Temps de Travail au bénéfice de ses salariés. Cet accord fixe la durée collective de travail effectif sous les prescriptions de la durée légale hebdomadaire du Travail, selon les dispositions de la convention collective appliquée.

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé.

Néant.

GERANCE DE LA SOCIETE

Le mandat de gérance accordé à **Mr TRABELSI Ahmed** est à durée illimitée.

Nous vous remercions de la confiance que vous voudrez bien témoigner à votre gérance en donnant quitus de la gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, et en émettant un vote favorable pour les diverses résolutions soumises à votre approbation.

Pour la SASU A.T BATIMENT

Le Président,

Mr TRABELSI Ahmed

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. H.', with a long horizontal stroke extending to the right.